

Commune de Mazé

• LES RISQUES MAJEURS •

***ENSEMBLE, ADOPTONS
LES BONS RÉFLEXES !***



MARS 2015

• VIVRE À MAZÉ •

LE MOT DU MAIRE

Depuis plusieurs années, la Ville de Mazé s'est impliquée dans une démarche de prévention des risques naturels existant sur son territoire. Je remercie la commission Aménagement du territoire et Tiffanie Alzaix, stagiaire, pour la réalisation de ce document, que je vous invite à consulter et à conserver précieusement. Il a pour objectif de vous sensibiliser **à la prévention et à la conduite à tenir en cas de risque majeur** quelle qu'en soit la nature. Vigilance, information, adaptation des activités en fonction des risques encourus : la sécurité de chacun est l'affaire de tous.

Christophe Pot, Maire de Mazé



LES RISQUES

Deux risques naturels majeurs ont été recensés au sein de la commune de Mazé :

- **L'inondation**

(qui pourrait survenir par exemple en cas de rupture de la digue de la Loire)

- **La tempête**

(nombre d'entre vous se souviennent encore de celle de 2003).

À chaque risque correspond une mise en œuvre particulière pour la prévention, l'alerte, la mise en sûreté de la population et la gestion de l'après-crise.

Ce **DICRIM** ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés aux mouvements de terrains ou aux transports de matières dangereuses.

Ce **DICRIM**,
Document d'Information
Communal sur les Risques Majeurs, vous
décrit les risques et vous donne les
consignes à respecter en cas d'alerte
ou de crise grave.



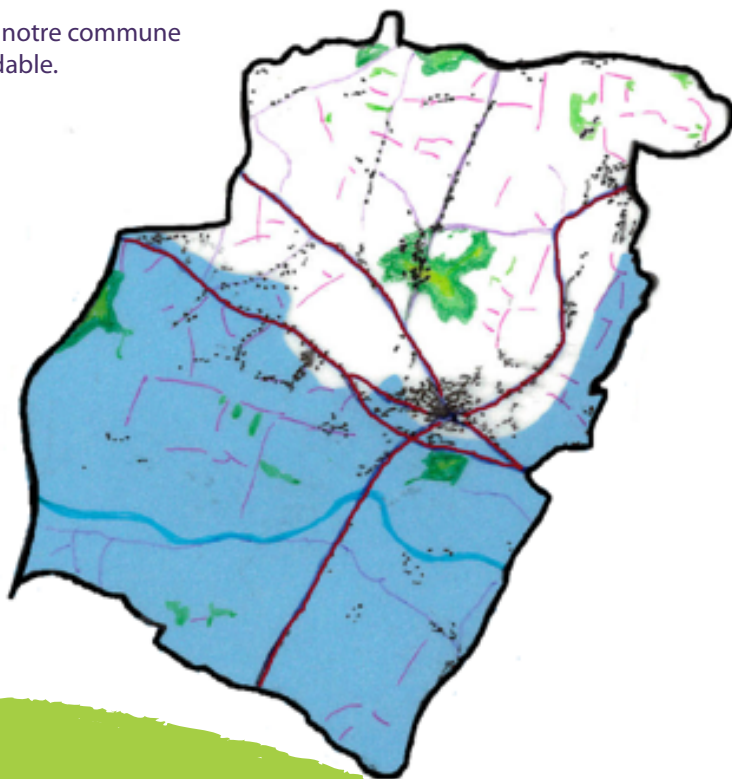
Le droit à l'information générale sur les risques majeurs s'applique. Chaque citoyen doit prendre conscience de sa propre vulnérabilité face aux risques et pouvoir l'évaluer pour la minimiser. Pour cela, il est primordial de se tenir informé sur la nature des risques qui nous menacent, ainsi que sur les consignes de comportement à adopter en cas d'évènement (www.prim.net – le site internet du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la mairie, les services de l'État).

LA ZONE INONDABLE EN QUELQUES CHIFFRES

Sur ses 33,33 km² de superficie, Mazé compte :

- 1890 hectares inondables soit 57 % de son territoire
- 1180 habitants en zone inondable, soit environ ¼ des habitants
- 47 entreprises en zone inondable
- 17 exploitations agricoles en zone inondable, soit 53 % de ses exploitations

En **bleu**, la partie de notre commune située en zone inondable.



La crue de 1856 est la crue de référence qui a servi à établir le Plan de Prévention des Risques Inondation.

Mazé garde en mémoire cette crue grâce aux repères situés :

- au 158 rue Principale (plaque)
- sur le pont de la D55 sur l'Authion, au lieu dit « Le Gué de Mazé » (empreinte).

• LES INONDATIONS •

Maze, située dans le bassin versant de la Loire et celui de l'Aithion, possède une majorité de sa superficie (57 %) située en zone inondable.



LES RISQUES

• Le 1^{er} risque : une rupture de la levée.

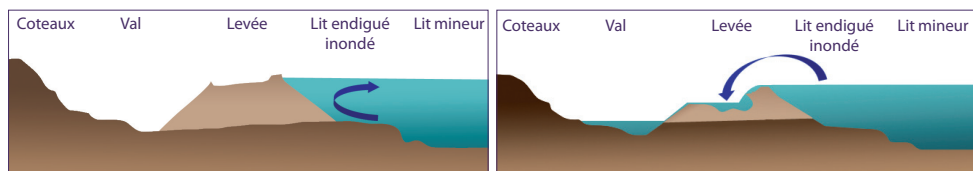
L'eau monte alors très rapidement. La priorité se porte alors vers l'évacuation totale des populations résidant en zones inondables vers des points de rassemblements dans un délai aussi bref que possible. *Schéma 1*

• Le 2^e risque : la subversion de la digue.

Le niveau de l'eau peut s'élever et atteindre le niveau de la levée. Les autorités (préfet) préviennent le maire dès que la cote d'alerte aux risques élevés est atteinte. Ceci laisse environ 48 heures à la commune, pour évacuer la population mais également mettre en place les différents dispositifs pour le confort de la population déplacée. *Schéma 2*

• Le 3^e risque : le ruissellement en cas d'orage.

L'eau peut alors créer des torrents de boue ou remplir localement des cuvettes.



1. Rupture d'ensemble d'une levée due à de fortes pressions et à une fragilité de l'ouvrage

2. Érosion régressive due à une surverse

• CONSIGNES DE SÉCURITÉ INONDATION •

AVANT

- Je ferme les entrées d'eau : portes, soupiraux, aérations
- Je coupe le gaz et l'électricité
- Je mets au sec les meubles, objets, matières et produits
- Je fixe les cuves, prendre les mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, produits toxiques,...)
- Je fais une réserve d'eau potable

PENDANT

- Je m'informe de la montée des eaux (radio, mairie ...)
- Je coupe le gaz et l'électricité
- Je n'entreprends une évacuation que si j'en reçois l'ordre des autorités ou si je suis forcé par la crue
- Je ne m'engage pas sur une route inondée (à pied ou en voiture)

APRÈS

- J'aère et désinfecte les pièces
- Je chauffe dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettent
- Je ne rétablis le gaz et l'électricité que sur une installation sèche
- Je ne consomme pas l'eau du robinet avant l'accord de la mairie

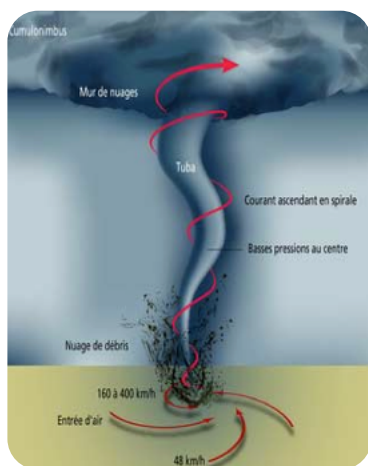
**VOUS VOYEZ LA LOIRE MONTER ?
CONSULTEZ :**

- LE SITE VIGICRUES : <http://www.vigicrues.gouv.fr/>
- LA MAIRIE au 02 41 80 60 19 ou sur info@ville-maze.fr



• LES TEMPÊTES •

Les tempêtes concernent une large partie de l'Europe, et notamment la France métropolitaine. Celles survenues en décembre 1999 ont montré que l'ensemble du territoire est exposé, et pas uniquement sa façade atlantique et les côtes de la Manche, fréquemment touchées. Aux vents pouvant dépasser 200 km/h en rafales, peuvent notamment s'ajouter des pluies importantes, facteurs de risques pour l'Homme et ses activités.



QU'EST-CE QU'UNE TEMPÊTE ?

Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89 km/h, correspondant au degré 10 de l'échelle de Beaufort (échelle de classification des vents selon douze degrés, en fonction de leurs effets sur l'environnement.)

Les tornades sont considérées comme un type particulier de manifestation des tempêtes, singularisé notamment par une durée de vie limitée et par une aire géographique touchée minime par rapport aux tempêtes classiques. Ces phénomènes localisés peuvent toutefois avoir des effets dévastateurs, compte tenu en particulier de la force des vents induits.

L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan Atlantique, au cours des mois d'automne et d'hiver progressant à une vitesse moyenne de l'ordre de 50 km/h et pouvant concerner une largeur atteignant 2000 km.



« BIEN SIGNALÉ, MIEUX PROTÉGÉ »

Ce QUESTIONNAIRE est à détacher de ce livret.

**Afin d'assurer au mieux votre sécurité,
il vous est demandé de le compléter
et de le retourner**

**en MAIRIE
AVANT LE LUNDI 6 AVRIL 2015**

**Questionnaire à usage exclusif du
Plan Communal de Sauvegarde**

Recensement de

[illegible][illegible][illegible]

--	--

--	--

De plain-pied

--	--

--	--

 Personnelles : Fixe : / / / / / Portable : / / / / /

Portable: / / / /

Professionnelles : Fixe : / / / / /
 Portable : / / / / /

Portable: / / / /

[illegible]

Nombre de personnes total :

- Dont enfants (indiquez leur âge) :
- Dont personnes à mobilité réduite :

VOTRE SÉCURITÉ
DES MAJEURS
de la population *

- Dont personnes handicapées :
 - Dont personnes médicalisées :
- Animaux domestiques : (espèces et nombres)

VOTRE AUTONOMIE EN CAS D'ÉVACUATION

Pouvez-vous évacuer la zone inondable par vos propres moyens ? ☐ Oui ☐ Non

Si non, avez-vous besoin de moyens spécifiques (ex : ambulance spécialisée ...) :

VOTRE CAPACITÉ À ÊTRE RELOGER (AMI OU FAMILLE) HORS ZONE INONDABLE

Pour une courte durée (1 à 15 jours) : ☐ Oui ☐ Non

Pour une durée moyenne (plus de 15 jours) : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, adresse du foyer d'accueil : |

Code postal : | | | | | VILLE : | | | | | | | | | | | | | | | |

LES RÉFÉRENTS DE QUARTIER (cf. page 12 du DICRIM)

Accepteriez-vous d'être référent de quartier ? ☐ Oui ☐ Non

Remarques éventuelles :
.....
.....

Si vous habitez en zone inondable, reportez au dos du DICRIM votre lieu de rassemblement en fonction de votre numéro et de votre rue.

La Mairie pourra être amenée à adapter les lieux de rassemblement.

LIEU DE RASSEMBLEMENT : SALLE FRANÇOIS CEVERT					
RUE	NUMÉRO IMPAIR	NUMÉRO PAIR	RUE	NUMÉRO IMPAIR	NUMÉRO PAIR
Angevin	21 à 33	24 à 40	Le gué de Mazé	Entière	
Basse macrère	Entière		Le patis pottier	Entière	
Couasnon	Entière		Le pré bas	Entière	
La Besnardière	Entière		Les buttes	Entière	
La Fresnaye	Entière		Les longs bois	Entière	
La motte Fauveau	Entière		Les montils	Entière	
La pelouse	Entière		Loire	Entière	
La plaine	Entière		Macheferrière	1 à 9	/
Laurent Martin	1 à 5	2 à 4	Macrère	Entière	
Le fléchet	Entière		Saint Mathurin	Entière	
Le gué d'Anjan	Entière		Trébouze	Entière	

LIEU DE RASSEMBLEMENT : SALLE LINO VENTURA					
RUE	NUMÉRO IMPAIR	NUMÉRO PAIR	RUE	NUMÉRO IMPAIR	NUMÉRO PAIR
Billauderie	1 à 3	2 à 6	Méteil	Entière	
Grande rue	1 à 33	2 à 24	Pré des planches	Entière	
Grollay	1 à 11	2 à 14	Principale	1 à 33 135 à 187	2 à 22 130 à 206

LIEU DE RASSEMBLEMENT : SALLE DES FÊTES					
RUE	NUMÉRO IMPAIR	NUMÉRO PAIR	RUE	NUMÉRO IMPAIR	NUMÉRO PAIR
Fayet	35 à 37	/	Mesnil	33 à 35	/
Fue	Entière		Molaines (Chemin)	9 à la fin	6 à la fin
Gée	Entière		Molaines (impasse)	Entière	

LIEU DE RASSEMBLEMENT : MAISON DE L'ENFANCE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE					
RUE	NUMÉRO IMPAIR	NUMÉRO PAIR	RUE	NUMÉRO IMPAIR	NUMÉRO PAIR
Bauné	1 à 25	2 à 34	Mouillée	Côté impair	/
Boisnière	41 à la fin	10 à la fin	Nationale	15 à 19	24 à 36
Bourneuf	Entière		Pré Cuau	Entière	
Bretault	Entière		Reculée	Entière	
Milieu	Entière		Rendusses	Entière	
Montevroult (Rue)	5 à la fin	/	Roë	Entière	
Montevroult (Ruelle)	Côté impair	/	Ruau	Entière	
			Verries	Entière	

• CONSIGNES DE SÉCURITÉ TEMPÊTE •

AVANT

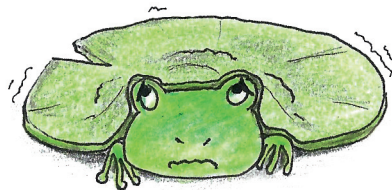
- Je connais les consignes de sauvegarde et les messages météo
- Je rentre à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- Je gagne un abri en dur
- Je ferme portes et volets
- Je rentre les bêtes et le matériel
- J'arrête les chantiers et rassemble le personnel
- Je mets les grues en girouette

PENDANT

- Je m'informe du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités
- Je me déplace le moins possible : en voiture, je roule lentement
- Je débranche les appareils électriques et les antennes de télévision

APRÈS

- Je répare ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Je coupe les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Je fais attention et ne touche pas aux fils électriques et téléphoniques tombés
- J'alerte la mairie des dangers potentiels



• DES RÉFÉRENTS DE QUARTIER •

Le **réfèrent de quartier** a pour rôle d'être l'interlocuteur privilégié de ses voisins et un intermédiaire direct auprès de la municipalité en cas de crise. **Ses missions :**

- 1 • Diffuser l'information
- 2 • Faire connaître les personnes vulnérables à la municipalité
- 3 • Prévenir d'un danger potentiel

Pour être la plus efficace possible, la commune recherche un réfèrent de quartier pour chacune des zones détaillées ci-dessous :

Angevin	Bauné
Basse Macrère + Macrère + La Plaine	Billauderie
Boisnière + Montevroult	Bretault
Fayet	Fue
Gée + Le Pré Bas	Grande rue
Grollay	Besnardière + Fléchet + Méteil
Le Gué d'Anjan	La Pelouse
Les Longs Bois + Les Montils + Trébouze	La Motte Fauveau + Les Buttes
Le Gué de Mazé + Couanon	Le Patis Pottier
La Macheferrière	La Loire
Molaines	Reculée
Rendusses + Les Verries	Pré Cuau + Ruaux + Roë + Rue Mouillée
Milieu	Mesnil
Nationale + Pré des Planches	Rue Principale + Bourneuf (2 référents)

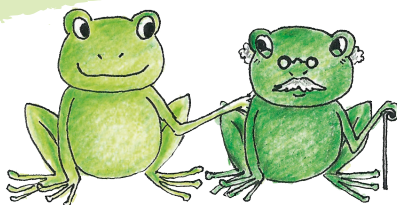
J'HABITE EN ZONE INONDABLE, JE DOIS ME FAIRE CONNAÎTRE !

Un questionnaire m'a été envoyé avec ce DICRIM. Il me permet d'être recensé sur un registre (destiné uniquement au Plan Communal de Sauvegarde), en y faisant mention de :

- **Mon adresse, pour être évacué rapidement,**
- **Mes coordonnées, pour être informé des dangers,**
- **Ma situation familiale, pour permettre aux autorités d'organiser les évacuations,**
- **Mon accord pour être réfèrent de quartier, si je le souhaite.**

Ce questionnaire est important et nécessite donc d'être retourné en Mairie afin de contribuer à assurer ma sécurité en cas de danger.

Rappel : en cas d'évacuation, je me préoccupe de mes voisins



• LE KIT D'URGENCE •

Dans une situation d'urgence, les réseaux d'eau courante, d'électricité, de téléphone peuvent être coupés. Vous devez être prêt à vivre de manière autonome quelques jours avec certains articles essentiels, à votre domicile (confinement) ou en dehors après un ordre d'évacuation.

Préparez les objets de première nécessité indiqués ci-après et regroupez-les dans votre sac d'urgence. Placez-le dans un endroit facile d'accès pour pouvoir le prendre le plus rapidement possible. Attention à ce que le sac ne soit pas trop chargé, vous pourriez avoir à marcher avec.

LES OBJETS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

- Vos médicaments de traitement en cours
- Un téléphone portable avec batterie chargée et chargeurs
- Argent liquide ou carte de crédit

À PRÉVOIR ÉGALEMENT

- Vêtements et chaussures de rechange
- Produits d'hygiène personnelle
- Sacs de couchage
- Jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. (si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps et garder ainsi son calme)



LES PAPIERS IMPORTANTS À CONSERVER

- | | |
|---|-------------------------------|
| • Carte d'identité / Passeport | • Relevés d'Identité Bancaire |
| • Permis de conduire | • Titres de propriété |
| • Carte vitale et papiers de mutuelle | • Contrats d'assurance |
| • Livret de famille / Acte de naissance | • Carnet de santé |
| • Justificatifs de domicile | • Ordonnances |

Pratique :

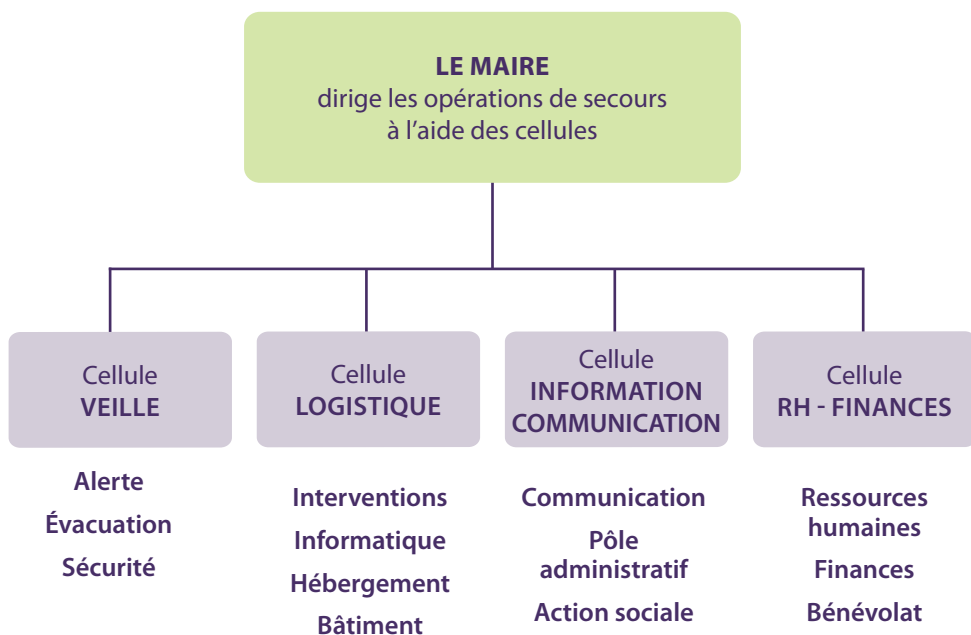
Je protège dans un sac plastique
mes objets de valeur et mes papiers importants.

• LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE •

Afin de se préparer au mieux si un risque majeur survenait, et comme l'impose la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, la commune a élaboré en 2010 son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Vous pouvez consulter le PCS de Mazé sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante :

http://www.ville-maze.fr/fichiers/maze/Plan_communal_de_sauvegarde.pdf

Une structure de commande a été définie, les missions identifiées et attribuées à des « cellules » représentées ci-dessous.



Cette organisation ne doit pas laisser à penser que la commune peut tout faire seule. La Préfecture, les services de l'État dans leur ensemble seraient bien entendu présents sur le terrain et au sein du Poste de Commandement Communal pour mettre à disposition et coordonner les moyens humains et matériels.

• L'ALERTE •

NOTRE DÉMARCHE D'ANTICIPATION

Dès qu'une alerte est suspectée, ou que le Plan Communal de Sauvegarde est déclenché, la commune avertit les habitants via :

- une annonce sur le panneau électronique devant la Mairie
- des affiches apposées sur les commerces,
- des informations régulières sur le site de la commune,
- les référents de quartier, informés en priorité par la commune.

Si l'alerte atteint le niveau **ORANGE** ou que le Préfet déclenche le Plan Communal de Sauvegarde, la commune :

- diffuse l'information via des véhicules sonorisés,
- contacte les habitants recensés (par le biais du questionnaire) par mail.

Si l'alerte atteint le niveau **ROUGE** ou que le Préfet demande l'évacuation de la zone inondable, la commune :

- fait évacuer la zone inondable,
- répartit la population selon les zones prédéfinies.

Vous serez informé de l'évolution de la situation par l'équipe municipale, grâce à des véhicules sonorisés.

De plus, dans chaque quartier, le référent relayera l'information pour s'assurer que ses voisins sont informés. Il transmettra le nom des personnes vulnérables à la municipalité.

En cas d'évacuation, la mairie affectera chaque rue à un lieu de rassemblement. Ce lieu est consultable sur le Plan Communal de Sauvegarde de la commune.

Dans une situation de crise,
le principal élément est la communication.

• CONTACTS UTILES •

MAIRIE : 02 41 80 60 19

SAPEURS-POMPIERS : 18
(À partir d'un portable : **112**)

GENDARMERIE : 17

SAMU : 15

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE : 02 41 25 50 50

MÉTÉO-FRANCE (BEAUCOUZÉ) : 02 41 36 76 00
<http://france.meteofrance.com>

RADIO - DIFFUSION ALERTES ET INFORMATIONS :
(Conventionnées avec la Préfecture de Maine-et-Loire)
ALOUETTE 99.1 MHZ • OUEST FM 98.7 MHZ • RCF ANJOU 90.0 MHZ

MON LIEU DE RASSEMBLEMENT EN CAS D'ÉVACUATION :

.....
(Mon lieu de rassemblement est spécifique à ma situation.
L'attribution du lieu est effectuée par la mairie)

